053-215301300-20240527-S528-VQC-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Mis en ligne le 4 juin 2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 2 -SÉANCE N° 528 DU 27 MAI 2024

CRÉATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP) GYMNASE GASTON LESNARD

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Lucile Perin, Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Sébastien Buron a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Bruno Bertier, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin.

Didier Pillon et Solange Bruneau sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 29 mai 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 MAI 2024

CRÉATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP) GYMNASE GASTON LESNARD

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Considérant que la ville de Laval s'est engagée dans le projet de rénovation du gymnase Gaston Lesnard, situé boulevard Volney à Laval, actuellement en phase de validation de l'avant-projet définitif (APD),

Que la réalisation du projet de rénovation du gymnase Gaston Lesnard nécessite l'ouverture d'une autorisation de programme permettant d'inscrire les dépenses nécessaires à la conduite des travaux suivant le montant des crédits identifiés comme nécessaires à l'issue de la phase d'APD (étude d'avant-projet définitif),

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'autorisation de programme, d'un montant global de 1 330 000 € TTC, est adoptée, suivant l'échéancier prévisionnel des montants figurant dans le tableau ci-dessous :

Exercice 2024	50 000 € TTC*
Exercice 2025	1 280 000 € TTC*

Article 2

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document pour la réalisation des travaux et solliciter toute recette auprès des partenaires publics et privés pouvant intervenir sur le projet.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé: Florian Bercault